



www.saintjustmalmont.fr

AU FIL

DE L'INFO

Lettre d'informations municipales

OCTOBRE 2022

N°8



Edito

Pendant des années, les tarifs des services communaux ou intercommunaux, comme le prix du repas à la cantine ou le périscolaire, n'ont pas augmenté.

Parallèlement, les taux des impôts locaux n'ont pas évolué et la communauté de communes n'a instauré aucun nouvel impôt malgré les compétences coûteuses, comme la gestion des milieux aquatiques dont elle a "hérité" de l'Etat sans aucune compensation.

Les tarifs n'augmentaient pas car il n'y avait pas de raisons objectives de les faire évoluer ! Certains pointeront un manque d'anticipation, je répondrai qu'il s'agit simplement d'honnêteté et d'une volonté forte de préserver un maximum de pouvoir d'achat aux familles, aussi longtemps que possible.

L'inflation actuelle n'épargne pas nos collectivités avec la hausse des charges de personnel, l'explosion du coût des énergies, toutes les augmentations de prestations comme la préparation du repas au restaurant scolaire...

La collecte et le traitement des déchets suivent la même trajectoire ; depuis des années, le Sictom Velay-Pilat affiche des coûts d'exploitation inférieurs de 25 % par rapport aux collectivités de mêmes strates; là aussi, vos élus ont choisi de gérer "au plus juste" le plus longtemps possible, la situation n'était plus tenable...

Cependant, des orientations stratégiques ont été opérées depuis plusieurs années, comme l'extinction de l'éclairage public la nuit, ainsi que le remplacement massif et régulier des lampes par des leds, la rénovation thermique du gymnase G1, la construction d'une école moderne moins énergivore, la maîtrise de la masse salariale... Ces choix nous permettront de mieux amortir l'explosion des coûts énergétiques. A cet égard, il a été décidé de maintenir les illuminations de Noël car toutes les décorations sont constituées de leds beaucoup moins énergivores.

Cette année, la période de Noël doit, plus que jamais, nous permettre de nous retrouver dans un moment de paix, de partage, d'unité, peut-être de manière plus simple mais vitale dans un monde devenu chaotique et anxieux.

Votre Maire,
Frédéric Girodet

FÊTE PATRONALE

Corso et repas campagnard ont rassemblé les Saint-Justaires ...

36 vélos

1 brouette

8 chars classards et musiciens

180 classards

400 repas campagnards préparés par Com'Y Couzin

330 soupes au chou préparées par la Boule Amicale

20 musiciens de la JGR mobilisés



La photo-souvenir avant de faire la vogue...!!!

TRAVAUX

Un cadre de vie agréable au Lotissement Côte-Vieille

Après plusieurs mois de travaux, le Lotissement Côte-Vieille offre aux riverains un nouveau cadre de vie, avec terrains de pétanque, bancs, table, espaces verts, zones de stationnement et trottoirs bien définis.



Le plus "gros" des travaux a été effectué en sous-sol. Toutes les canalisations ont été remplacées (assainissement, eaux pluviales et eau potable), afin de diminuer les fuites d'eau et obtenir des réseaux d'assainissement bien étanches.

Enfin, une attention particulière a été portée sur la gestion des eaux pluviales avec l'aménagement de "puits perdus" qui infiltreront l'eau de pluie lentement au lieu de la diriger trop brutalement vers les cours d'eau.

Les zones de stationnement enherbées contribuent également à rendre perméable le maximum d'espace.



Le chantier en chiffres

Communauté de Communes Loire-Semène (Assainissement, eau pluviale) :	400 000 €
Commune (aménagement et voiries) :	307 000 €
Syndicat des Eaux de la Semène (eau potable) :	110 000 €
Total :	817 000 €



Avant

Le patrimoine communal, objet de toutes les attentions

Après le changement des ouvertures, la façade de la Maison du Passementier a été refaite par l'entreprise Monistrol Façades.

Mélanie Pichon, présidente des Amis du Vieux Saint-Just, et son équipe, se félicitent de cette initiative qui permet à la fois d'améliorer la visibilité du musée et d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions.

Visites du musée sur rendez-vous au 06 71 66 36 59



Après

Enrobés à la Zone de la Garnasse

La voirie de la Zone Industrielle de la Garnasse, très empruntée, notamment par les nombreux poids-lourds, et détériorée, vient d'être remise en état sur un tronçon de 250 mètres. Une chaussée de type "lourde" a été réalisée.



L'entreprise Borne a été missionnée par la Communauté de Communes Loire-Semène pour ces travaux, d'un montant de 135 315 € HT.

Travaux d'aménagement Lotissement La Prairie

La municipalité a décidé la réfection complète des revêtements de ce lotissement. Les bordures ont été remplacées et assurent ainsi un guidage des eaux pluviales efficace.

Les travaux d'aménagement et de voirie ont été interrompus pendant quelques jours. En effet, la structure de la chaussée ne permettant pas un simple remplacement de l'enrobé comme prévu initialement. La majeure partie de cette fondation a dû être reprise pour que la voirie puisse durer dans le temps.

Après des essais de portance, une nouvelle procédure a été envisagée. Les matériaux impropres et souillés par une couche d'argile ont été évacués en moyenne sur 40 cm de profondeur et remplacés par une nouvelle structure en pierres calibrées et de qualité, réglées et compactées pour conserver le même niveau de chaussée.

Les travaux ont repris début octobre :

- Décaissement et enlèvement matériaux pour recyclage
- Empierrement chaussée suivant protocole en place
- Réalisation tapis d'enrobé sur voirie et trottoirs

Pour ce faire, la route a été fermée pendant quelques semaines.



Des travaux

au village de Malmont

Après le remplacement d'une canalisation d'eau potable qui présentait des fuites, des travaux d'enrobé et le remplacement de bordures sont prévus Allée du Docteur Besquet à Malmont. Les travaux débuteront au cours de la semaine 43.



Stationnement

Place des Victimes de la Déportation du Travail

L'expérimentation du stationnement en zone bleue Place des Victimes de la Déportation du Travail va prendre fin car ces emplacements sont peu utilisés.

Rappelons que sur cette zone de stationnement, comme en d'autres lieux du centre-bourg, il convient de bien respecter les emplacements dédiés aux personnes à mobilité réduite.

Aménagement du

Carrefour des Arbres

A l'issue d'une procédure d'expropriation et d'études techniques pilotées par la commission Travaux, la démolition de deux tènements immobiliers vétustes va commencer.

Par la suite, il est prévu de sécuriser le carrefour et d'élargir la voirie de la rue du Nord pour une meilleure circulation.

La création d'une zone de parking à proximité facilitera le stationnement des véhicules d'utilisateurs se rendant à l'EHPAD Marie Lagrevol, à la médiathèque Au Fil des Mots, ou encore à l'accueil de loisirs Pierre Royon.

Suivez l'évolution de ce chantier dans nos prochaines éditions.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

La jeune assemblée organise son nouveau mandat

L'idée de création d'un C.M.J., projet inscrit au plan de mandat de l'équipe municipale, a fait son chemin.

À l'invitation de Pamela Marodon, Conseillère Déléguée à la Jeunesse et aux Liens Intergénérationnels, nos jeunes conseillers élus se sont retrouvés pour une première réunion le 16 septembre, en présence de Frédéric Girodet, Maire, Odile Pradier, 1^{ère} Adjointe, et Bruno Samuel, Directeur Général des Services.

En début de réunion, tous se sont présentés, histoire de faire connaissance.

Les jeunes élus ont ensuite dévoilé différents projets de logo préparés auparavant. L'un d'entre eux sera choisi et sera présenté en réunion de Conseil Municipal. Ce logo permettra de personnaliser les travaux réalisés par cette toute nouvelle instance.

Faisant preuve d'une grande motivation, tous foisonnent d'idées. Ainsi, ils ont énoncé la liste des actions qu'ils envisagent de conduire, tout en tenant compte des remarques de chacun.

Parmi elles :

- participation au Téléthon le 19 novembre
- nouvelles idées d'aménagement au Sambalou
- petites réalisations facilitant la vie quotidienne
- propreté de la commune...

Cela permettra d'avoir un nouveau regard de la part des enfants de la commune, dans une démarche de concertation citoyenne, apportant ainsi une plus-value à l'action municipale.

Une convocation officielle a été adressée aux enfants pour participer au Conseil Municipal du 13 octobre, aux côtés de leurs collègues élus adultes, et installer officiellement le Conseil Municipal Jeunes.

SOLIDARITÉ ACCUEIL D'UNE FAMILLE UKRAINIENNE

Cette volonté municipale d'accueil, en partenariat avec l'association "La Clé 43" du Puy en Velay, a été orchestrée par Odile Pradier, 1^{ère} adjointe en charge des Affaires Sociales.

Une collecte de différents matériels et mobiliers (tables, chaises, électroménager, lits, vaisselle, ...) a été organisée afin de meubler un logement T4 mis à disposition par l'OPAC 43. Le Secours Catholique a fourni du linge et de la vaisselle.

Avec l'assistante sociale en charge du dispositif d'accueil, Odile Pradier a accompagné, dans leur installation, cette famille composée d'un couple, de leur enfant et de sa grand-mère.

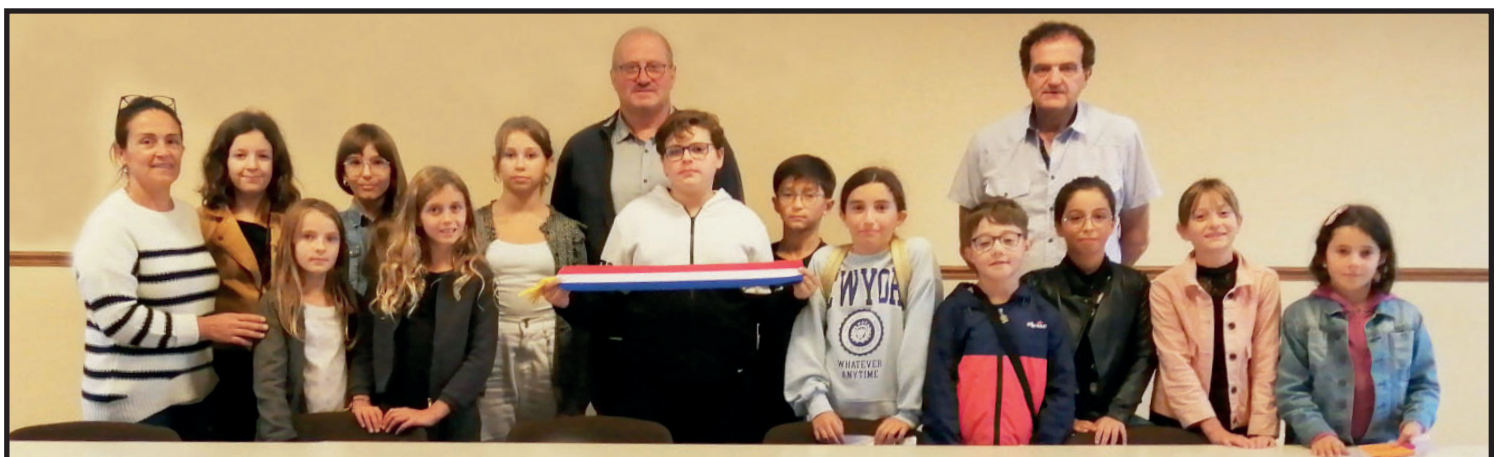
La veille de leur installation, le réfrigérateur était rempli de produits frais grâce au CCAS, et de denrées alimentaires fournies par la Banque Alimentaire et les Restos du Coeur.

Après son installation, la famille a reçu la visite du Maire, accompagné de la première adjointe. Ceux-ci ont pu les assurer du soutien et de la bienveillance de l'équipe municipale. Dès la rentrée, Demyd, âgé de 6 ans, a rejoint l'école La Communale.

La municipalité a poursuivi l'accompagnement de cette famille, en lien avec l'association "Entraide Pierre Valdo" pour certaines traductions, et l'association "La Clé 43", en matière d'apprentissage du français et de recherche d'emploi pour les parents très volontaires dans ces démarches.

Il y a quelques jours, après avoir remercié chaleureusement la municipalité et tous ceux qui les ont aidés pour le très bon accueil, ces réfugiés ont rejoint Caen, dans le Calvados, où des compatriotes et des connaissances les attendaient.

Prochainement, une autre famille sera accueillie dans cet appartement et sera accompagnée comme il se doit.



SICTOM VELAY-PILAT

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La revalorisation annuelle des valeurs locatives servant au calcul de la TEOM est fixée chaque année par l'Etat, notamment au regard de l'inflation. Cette année, les habitants ont connu au minimum une évolution de 5,6%, indépendamment de la variation du taux communal. Cette taxe concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux est fixé au sein des communautés de communes et les sommes perçues servent à financer le service de gestion des déchets géré par le Sictom Velay-Pilat.

Depuis des années, cette taxe n'a pas évolué. L'organisation du syndicat est efficiente avec un coût aidé(*) TTC de 89 €/hab. Sur une même typologie de collectivités, le coût aidé TTC médian est de 117 €/hab. Les contributions financières des collectivités adhérentes étant jusque-là inférieures au coût réel du service, un appel à contribution de 800 000 € supplémentaires a été lancé auprès des communautés de communes adhérentes (environ 20 €/habitant en moyenne).

Afin de maîtriser les coûts, le SICTOM Velay Pilat a effectué plusieurs actions :

- Transfert compétence traitement au SYMPTTOM : mutualisation avec 2/3 des collectivités du département pour optimisation gestion traitement des déchets (avec une force de frappe de 200 000 habitants au lieu de 40 000 habitants)
- Etude d'optimisation du service de collecte des déchets : modification tournées et points de collecte pour limiter les trajets, rationalisation fréquence ramassage et diminution kilométrages. La suppression des bacs et le déploiement de colonnes (OMR + TRI) est envisagée sur l'ensemble du territoire.
- Gestion "au cordeau" des charges de personnel
- Réalisation d'actions de prévention
- Développement du compostage individuel et partagé afin de diminuer les tonnages

Une solution : le compostage

Valorisons nos déchets alimentaires avec le compost !

Les bio-déchets représentent 33 % du poids de nos poubelles. Il est temps, pour ceux qui ne l'ont pas encore expérimenté, de penser au compostage, technique de recyclage des bio-déchets (restes alimentaires, épluchures, déchets de jardin,...) permettant de fabriquer un engrais naturel et de réduire le tonnage des ordures ménagères.

Compostage individuel ou collectif

Les usagers ont la possibilité d'acquérir un composteur individuel en déchetterie au tarif de 25 €, ou disponible gratuitement s'ils suivent une formation de compostage avec un maître composteur.

Le Sictom lance un appel à projet de compostage collectif partagé. Ce dispositif vise à identifier les quartiers ou hameaux sur lesquels les habitants sont volontaires pour aider au déploiement des installations de compostage collectif partagé.

Alors, si vous souhaitez développer ce projet dans votre quartier ou hameau, n'hésitez-pas à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie ou par mail à l'adresse suivante mairie@saintjustmalmont.fr .

Pour tout renseignement, prendre contact avec Lisa Masson, chargée de communication au SICTOM Velay-Pilat au **04 77 35 69 64**.

(*) **Coût aidé : Charges de fonctionnement du service – Produits liés au service** (soutien éco-organismes, reprises matières,...) hors contribution des communautés de communes adhérentes

Augmentation des coûts - période 2021/2022 :

- Hausse du coût des prestations : traitement ordures ménagères résiduelles (OMR), traitement tri sélectif, traitement encombrants, prestations de collecte des colonnes... : **+ 300 000 €**
- Intensification du traitement des lixiviats (jus de poubelles), du bois et des déchets verts stockés au site d'enfouissement de Saint Just Malmont : **+ 200 000 €**
- Hausse du carburant et des marchés de transports : **+ 200 000 €**
- Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes versée à l'Etat : **+ 60 000 €**
- Augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% : **+ 30 000 €**
- Hausse du coût des assurances : **+ 10 000 €**

Le seul levier est la baisse des tonnages :

réduire la quantité de déchets jetés dans les bacs verts permet de maîtriser les coûts du service public face à l'augmentation des coûts de traitement, transport...

TRIER plus est donc primordial :

les emballages valorisables ne doivent pas être jetés dans le bac vert mais dans le bac jaune ou les colonnes. Les déchets hors ordures ménagères doivent systématiquement être apportés en déchetterie pour être valorisés (mobilier, peinture, déchets électriques, déchets verts...).



ECONOMIE

Modification extinction éclairage public

Afin de réagir rapidement à la crise énergétique actuelle et en complément du programme d'économies d'énergies initié par la commune depuis plusieurs années, notamment dans les différents bâtiments communaux (mairie, salles municipales, écoles, gymnases, stades,...), la commune a décidé de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public. Il s'agit d'aller plus loin sur les nécessaires économies d'énergie.

Ainsi, les 40 armoires de commande de l'éclairage public de la commune ont été reprogrammées progressivement, pour une extinction entre 23H00 et 6H00.

Une analyse fine du gain énergétique calculée par l'élue référent permet de quantifier l'économie possible pour l'éclairage public : 30 % de consommation en moins sur une année.

Une précision : Dans certains secteurs, notamment les villages éloignés du centre-bourg, 23 lumendars assurent l'éclairage public en fonctionnant du coucher du soleil au lever du jour, sur la base d'une tarification forfaitaire.



Vigilance et respect des consignes pour encore plus d'économies...

Pour les mêmes raisons, le chauffage a été réduit à 19°C dans les écoles et au restaurant scolaire, et à 15°C dans le Gymnase N°1.

Il est également demandé aux utilisateurs d'être toujours plus vigilants pour le respect des consignes d'éclairage, d'autant plus en cette période d'effort collectif.

RESTAURANT SCOLAIRE

Du changement en cuisine



Depuis septembre, un nouveau chef cuisinier est désormais aux fourneaux. Philippe Freyssenet nous vient de Sainte-Sigolène.

Après une formation à Bains, il a travaillé notamment au Clos des Lilas et à La Verrière à Saint-Etienne. Il fut ensuite chef cuisinier au Queyrat à Sainte-Sigolène et au Balcon du Velay à Monistrol sur Loire. Depuis une dizaine d'années, il était chef gérant au sein de la société Restalliance.

Recruté par la société API Restauration, Philippe possède une formation et des expériences culinaires qui correspondent parfaitement à la conception municipale du repas traditionnel (fait maison, bons produits, priorité aux circuits courts,...). Il aura à coeur de proposer aux enfants de délicieux repas.

De nouveaux tarifs

En 2021, le coût de revient d'un repas au restaurant scolaire s'établissait à **6,09 €**, comprenant **3,46 €** pour la préparation du repas facturé par notre prestataire auquel il convenait d'ajouter des charges fixes à hauteur de **2,63 €** (charges de personnel, de chauffage, d'électricité, d'eau, de maintenance...).

Depuis septembre 2022, au regard des fortes augmentations des matières premières, la préparation du repas est facturée **3,89 €** par notre prestataire. En plus de cette évolution, les charges fixes ont fortement augmenté en passant à **2,83 €**. Le prix de revient du repas s'établit aujourd'hui à **6,72 €**.

Le Conseil municipal a décidé de répercuter aux familles uniquement la hausse du prix du repas, soit + 0,40 €.

Il faut savoir que la commune consacre 80 000 € de son budget par an pour subventionner ce service et ainsi faire baisser le prix de vente du repas vendu aux familles.

Parallèlement, il a été décidé que les grammages, le nombre de composants et la qualité seraient maintenus.

MAISON FRANCE SERVICES

La Maison France Services vous informe !

Impôts : Campagne des avis 2022

Les services fiscaux ont modernisé et harmonisé la présentation des avis pour une lecture facilitée :

- Suppression de la civilité des usagers
- Un format de page unique et un code couleur par impôt
- La première page de l'avis regroupe tous les éléments utiles aux démarches des usagers : références dossier, contacts, messages d'informations sur votre situation au regard de l'impôt.

Les impôts locaux

- Taxe d'habitation : Dernière année de la suppression progressive sur les résidences principales. A compter de 2023, elle sera supprimée. Pour les usagers titulaires d'un contrat de prélèvement (mensuel ou à échéance) : résiliation automatique au 31/12/2022 du contrat de prélèvement sans démarche de la part de l'utilisateur.

A noter : La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste en vigueur !

- Contribution à l'audiovisuel public : supprimée à compter de 2022

- Taxe foncière : Toute propriété, bâtie ou non bâtie, doit être imposée au nom du propriétaire existant au 1er janvier de l'année d'imposition. Possibilité d'exonérations temporaires. Attention : l'exonération ne concerne pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est toujours redevable !

A noter : Lorsqu'un bien est détenu par plusieurs propriétaires en indivision, l'avis est adressé aux deux premiers indivisaires à condition qu'ils résident à une adresse commune. Néanmoins, la taxe est due par tous les indivisaires à hauteur de leur quote-part.

Le Paiement de proximité : les avis inférieurs ou égaux à 300€ (avec "flashcode en première page") peuvent être payés chez un buraliste agréé (ex. : "Aux Bonnes Nouvelles" à Saint Just Malmont)

- Contestation de vos impôts locaux 2022 : possible jusqu'au 31 décembre 2023 (en ligne : espace personnel, par courrier, par téléphone ou directement au guichet des Finances Publiques)

L'impôt sur les revenus

- Possibilité de gérer votre prélèvement à la source : via le service "gérer mon prélèvement à la source" de l'espace particulier sur impots.gouv.fr (ex : séparation, naissance, mariage, variation de revenus, ...), ce service permet une mise à jour du taux et des prélèvements, afin d'éviter ainsi un éventuel montant à payer à la réception de l'avis.

- Contestation de votre avis : en ligne dans l'espace personnel, par courrier, par téléphone ou directement au guichet des Finances Publiques

RAPPEL

Permanences de l'agent des Finances Publiques à la Maison France Services de Saint Just Malmont : 2^{ème} mardi du mois.

Bien d'autres informations très utiles sont à découvrir à la Maison France Services. N'hésitez pas à vous y rendre.

Maison France Services - 8 Place Moulin-Prugnat - 04 51 00 91 33

Agence Postale Communale

Il est rappelé aux usagers de présenter **OBLIGATOIREMENT** leur pièce d'identité en cours de validité pour tout retrait de recommandé ou de colis. La photographie ou la photocopie de cette pièce d'identité sera refusée conformément à la réglementation de La Poste.

Saison Culturelle



Retrouvez tous les événements de la saison culturelle qui auront lieu à l'Espace Culturel Le Cercle jusqu'au printemps 2023.

Vous pourrez réserver vos places auprès du secrétariat de mairie au 04 43 08 80 13 (sauf pour le théâtre au 06 45 37 85 47).

Téléthon

Le Téléthon sera organisé le Samedi 19 Novembre avec la participation des associations.

Des marches seront organisées en journée et un repas campagnard sera proposé en soirée. D'autres animations sont en cours de préparation.

Un programme complet sera diffusé prochainement sur nos supports de communication.



Marché de Noël



Le Marché de Noël aura lieu le Dimanche 11 Décembre, de 9H00 à 18H00 Salle Polyvalente et Salle des Expositions.

Les exposants peuvent encore s'inscrire jusqu'au 1^{er} novembre en téléchargeant leur bulletin d'inscription sur le site saintjustmalmont.fr ou par mail à mairie@saintjustmalmont.fr

Voeux du Maire

Les voeux du Maire à la population et aux forces vives auront lieu le samedi 10 janvier, à 19H00, à l'Espace Culturel Le Cercle.

Manifestations

Retrouvez l'ensemble des manifestations sur l'agenda du site internet de la commune

Vous pouvez prendre connaissance du programme et des modalités des manifestations annoncées régulièrement sur l'ensemble des supports de communication de la commune : application Illiwap, site internet, page Facebook et panneau électronique.

Quelques brèves...

★ Nouvelle auto-école



L'auto-école "Le Castelet", rue des Frères, a été relocalisée. Et le jeudi 15 septembre élus, commerçants et Pascal Garnier, nouveau gérant, se retrouvaient pour

l'ouverture. Désormais, nos jeunes peuvent préparer leur permis de conduire dans un cadre plus accueillant.

1 Rue des Frères - 06 20 50 27 56 - autoecolecsrf@free.fr

★ De nouveaux commerces ambulants

Après l'accueil d'un poissonnier sur le marché dominical en printemps, on peut désormais se régaler avec la pâtisserie O' Phil du Poulet et les pâtisseries du Placard à Gâteaux. Concernant le stand boucherie-charcuterie, M. Larcher a remplacé M. Frécon. Du côté de Malmont, le food-truck de Stéphanie Salique et Christophe Bronchain propose divers produits de snacking le mercredi à partir de 16H00.

★ Fermeture cimetières pour travaux

Du 24 octobre au 6 novembre inclus, les travaux seront interdits sur les concessions dans les deux cimetières communaux. A l'occasion de la Fête de Toussaint, les familles pourront donc se recueillir dans les meilleures conditions.

★ Permanence Service Social Départemental

La permanence hebdomadaire des services sociaux est à nouveau accessible au public. Madame PIGEYRE, assistante sociale, assure un accueil, sans rendez-vous, chaque jeudi de 9H00 à 12H00 au Pôle Social (entrée à gauche de la mairie sous les arcades). Si vous ne pouvez vous rendre à cette permanence, vous avez la possibilité de contacter le secrétariat du Service Social de Saint Didier en Velay au 04 71 61 06 34 pour prendre un rendez-vous.

★ Haut Pilat Interfoot au 4^{ème} tour de la Coupe de France

HPI a rencontré Andrézieux le 25 septembre dernier sur le terrain d'honneur du complexe sportif. Contre des joueurs évoluant 6 divisions au dessus, l'équipe fanion n'a pas démerité devant 750 spectateurs, avec un score final de 0-3.

★ Jean-Jacques SAMUEL remporte le But d'Honneur du club

Récemment, un concours était organisé au sein de l'association Saint-Just Pétanque, auquel se sont inscrits près de trente participants. Le but d'honneur a été remporté par Jean-Jacques Samuel, président, qui s'est imposé 13-6 en finale face à Alexis Raby, lui-même champion départemental en triplètes aux côtés de Jérôme Groffal et Roger Grail.